

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



**DEUXIÈME COMMISSION, 899^e
SÉANCE**

Vendredi 18 octobre 1963,
à 10 h 45

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Discussion générale sur l'ensemble des points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission (suite)</i>	139

Président: M. Ismael THAJEB (Indonésie).

DISCUSSION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DES
POINTS DE L'ORDRE DU JOUR RENVOYÉS À LA
COMMISSION (suite)

1. M. MAHEU (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)^{1/}, soulignant l'importance capitale que présente la lutte contre l'analphabétisme, rappelle les dispositions énoncées aux alinéas a et b du paragraphe 1 de la résolution 1677 (XVI) de l'Assemblée générale, qui concernaient l'UNESCO. Il indique qu'il a été donné suite à la première de ces dispositions lors de la douzième session de la Conférence générale de l'UNESCO, tenue en novembre-décembre 1962. Après avoir longuement discuté la question de la suppression de l'analphabétisme, la Conférence générale a adopté une résolution qui est reproduite dans l'introduction au rapport de l'UNESCO intitulé "Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle" (E/3771 et Corr.1 et 2), dont la Commission est saisie. Ce rapport a été présenté en application de la deuxième des dispositions de la résolution 1677 (XVI) de l'Assemblée générale concernant l'UNESCO.

2. Le rapport de l'UNESCO comprend, d'une part, une étude sur la situation mondiale de l'analphabétisme et, d'autre part, des recommandations quant aux mesures qui pourraient être prises en vue de favoriser sa suppression ou, en tout cas, sa réduction. Il a été élaboré sur la base d'une documentation réunie au cours des 17 années d'existence de l'UNESCO et adopté par la Conférence générale. Le Conseil économique et social en a d'ailleurs pris note avec satisfaction [résolution 972 (XXXVI)]. Il faut tout d'abord faire observer que l'étude sur la situation de fait contenue dans le rapport a été élaborée en 1962 sur la base de données statistiques remontant aux environs de 1956, et qu'en outre l'analphabétisme est probablement le sujet pour lequel les statistiques sont le plus incomplètes, imprécises et difficiles à analyser. L'étude ne donne qu'une idée approximative de la situation aux environs de 1956, mais M. Maheu pense que c'est sans doute la meilleure dont on dispose à l'heure actuelle.

3. Un des faits importants qui s'en dégagent est qu'à l'heure actuelle les deux cinquièmes de la population

^{1/} Le texte in extenso de la déclaration faite par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a été distribué sous la cote A/C.2/L.731.

adulte du monde — c'est-à-dire, en l'occurrence, des hommes et des femmes de 15 ans et plus — sont illettrés. De plus, les principales zones d'analphabétisme coïncident avec les zones sous-développées, et il faut noter à cet égard que l'analphabétisme n'est qu'un aspect du sous-développement. Enfin, ce sont les femmes qui constituent la majorité des analphabètes.

4. Pour ce qui est de l'analphabétisme parmi les enfants, il y a lieu de noter qu'en 1960, dans 85 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, sur un total de 206 millions d'enfants d'âge scolaire, 110 millions seulement fréquentaient l'école primaire, soit environ 55 p. 100. Il faut ajouter qu'un assez grand nombre n'achèvent pas leurs études et retombent rapidement dans l'analphabétisme, de sorte qu'actuellement la population adulte illettrée augmente chaque année de 20 à 25 millions de personnes.

5. Le rapport présenté par l'UNESCO analyse à l'aide d'exemples les efforts entrepris par les gouvernements et les organismes privés pour remédier à cette situation déplorable. Il montre comment des campagnes d'alphabétisation massives sont organisées dans de nombreux pays et il en indique les résultats. Ceux-ci sont insuffisants, quoique remarquables à bien des égards, si l'on tient compte de la modicité des ressources. Ils sont encourageants pour deux raisons: d'une part, les conditions semblent réunies pour mener une action efficace, car on relève dans de nombreuses régions du monde cette prise de conscience sans laquelle rien ne peut être entrepris en la matière; d'autre part, des progrès ont été réalisés dans les services d'organisation et de planification, et, surtout, les moyens et techniques nécessaires existent. Mais les résultats sont aussi décourageants dans la mesure où ils montrent que, s'il y a des efforts nationaux isolés, il n'y a pas d'effort mondial à la mesure du fléau universel que constitue l'analphabétisme. C'est cela qui manque et c'est cela que l'UNESCO propose d'envisager.

6. Le rapport de l'UNESCO s'efforce d'indiquer ce que doit être un effort coordonné à travers le monde, c'est-à-dire une campagne mondiale. Si l'on veut éliminer l'analphabétisme, il faut mener le combat sur deux fronts simultanément: celui de l'analphabétisme parmi les adultes et celui de l'analphabétisme parmi les enfants. Il faut tout d'abord généraliser l'enseignement primaire gratuit et obligatoire, mais il faut en même temps une alphabétisation massive des adultes. M. Maheu ne pense pas que l'on puisse choisir l'une ou l'autre mesure car, d'une part, la généralisation de l'enseignement primaire est impossible dans une société d'adultes illettrés et, d'autre part, l'alphabétisation des adultes est une entreprise vaine si l'on n'établit pas l'éducation des enfants sur des bases solides et suffisamment larges.

7. La dernière partie du rapport contient des recommandations qui, laissant de côté la question de la généralisation de l'enseignement primaire — laquelle

fait l'objet d'efforts constants des Etats Membres en coopération avec l'UNESCO —, envisagent la possibilité d'une campagne mondiale d'alphabétisation des adultes. L'UNESCO propose d'alphabétiser en 10 ans les deux tiers des 500 millions d'adultes actuellement présumés illettrés dans les Etats d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine membres de l'UNESCO. Ces deux tiers — soit 330 millions de personnes — représentent à peu près le secteur de la population compris entre l'âge de 15 ans et l'âge de 50 ans, c'est-à-dire la population active. Cette alphabétisation est possible. Il est évident que l'essentiel de l'œuvre à accomplir incombe aux gouvernements des pays intéressés car, sans effort national, aucune action internationale ne peut ni réussir ni même être entreprise. Or, l'effort national existe déjà: il s'agit de le stimuler et de le systématiser. Les efforts nationaux représentent environ 75 p. 100 de l'effort total qu'exigerait une campagne mondiale; c'est dire leur importance capitale. Cependant, il doit s'y ajouter une aide matérielle et, ce qui est encore plus nécessaire, une aide qualitative et morale.

8. L'UNESCO distingue, dans son rapport, l'aide extérieure qui pourrait être accordée dans le cadre des accords bilatéraux existants, et l'aide internationale qu'elle est prête à fournir si les moyens lui en sont donnés. Elle ne pense pas que l'aide internationale puisse ou même doive avoir quantitativement l'ampleur de l'aide bilatérale. Cependant, il faut qu'elle ait un certain poids pour pouvoir être efficace. Il s'agirait, sur le plan international, d'effectuer des études et des expériences pilotes, d'aider les pays intéressés dans divers secteurs clefs, et d'organiser l'effort d'ensemble. L'UNESCO est parvenue à la conclusion que, pour apprendre à lire et à écrire à un adulte, il faut, selon les régions, entre 5,25 et 7,50 dollars environ. Cette moyenne, multipliée par le chiffre de 330 millions, donne un total de 1 milliard 911 millions de dollars, coût approximatif de l'ensemble de la campagne. Les efforts nationaux représenteraient 75 p. 100 de ce total, soit environ 1 milliard 481 millions de dollars. Cet effort financier est à la portée des pays directement intéressés, qui peuvent fort bien le prévoir dans leurs plans de développement économique et leurs plans de développement de l'enseignement. Le montant indiqué ne représente que 0,14 p. 100 du produit national brut des pays en question pour l'année 1961 et, en 1962, à Tokyo, la Réunion des ministres de l'éducation des Etats d'Asie membres de la CEAEO a recommandé que, dans les pays participants, 4 à 5 p. 100 du produit national brut soient consacrés au développement de l'éducation. Par conséquent, l'effort envisagé par l'UNESCO ne bouleverserait pas la planification actuelle des Etats intéressés, dont l'économie se trouverait en outre considérablement renforcée par la suite, comme l'UNESCO s'est attachée à le démontrer dans son rapport.

9. Quant au montant de l'aide étrangère, soit le quart du total, il serait de 430 millions de dollars. En d'autres termes, il s'agit de dépenser 1,50 dollar par adulte. En ce qui concerne l'aide bilatérale, 330 millions de dollars en 10 ans représentent 33 millions par an, chiffre qui n'a rien d'excessif si l'on considère qu'en 1962 le montant total de l'aide bilatérale au titre du développement a été de 5 milliards 400 millions de dollars. Par ailleurs, le rapport de l'UNESCO évalue le montant des dépenses afférentes à l'action internationale à 100 millions de dollars en 10 ans, soit 10 millions par an, et il faut pré-

ciser que la part réservée à l'administration ne dépasserait pas 13 p. 100 de ce total, 31 p. 100 des fonds étant consacrés à des projets régionaux et 56 p. 100 à des projets nationaux.

10. Malheureusement, cela est encore trop pour les ressources actuelles de l'UNESCO, dont le budget annuel n'atteint pas 20 millions de dollars. L'UNESCO ne peut donc entreprendre un effort de ce genre que si elle est assurée des ressources nécessaires, sous peine d'aller au-devant d'un échec. Pourtant, il ne paraît pas impossible de réunir 10 millions de dollars par an pour une cause telle que l'alphabétisation. Si on le veut, il est possible, pour la première fois dans l'histoire, d'assurer un enseignement à des centaines de millions d'hommes et de femmes dont le droit à l'instruction a été proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'alphabétisation est d'abord une affaire de justice. Elle est aussi une condition du développement, et le réalisme économique le plus strict suffirait à justifier un effort majeur sur ce plan. Enfin, on ne peut manquer de voir la menace que constitue pour la paix, qu'il s'agisse de la paix sur le plan social ou de la paix internationale, l'écart chaque jour plus accusé entre ceux qui jouissent des bienfaits de l'éducation et ceux qui en sont privés. Il ne faut pas s'y tromper; rien n'est plus grave pour la sécurité que cette inégalité croissante. C'est tout cela qui est en cause dans le rapport dont la Commission est saisie, et la question est de savoir si les gouvernements sont disposés à faire ensemble l'effort nécessaire.

11. La question se pose de savoir s'il faut agir dès maintenant. A voir la situation qui s'aggrave, la prospérité des pays développés et aussi les signes d'une détente favorable au désarmement, on est tenté de répondre par l'affirmative. Mais justement parce qu'il s'agit d'une entreprise qui ne doit pas échouer, on peut aussi estimer qu'une préparation technique et psychologique est nécessaire. La question du moment auquel agir est d'ailleurs relativement secondaire. Les peuples ont attendu si longtemps qu'ils peuvent encore attendre un peu; la misère et même l'injustice sont supportables. Ce qui est insupportable, c'est la déception d'un espoir et, une fois que la décision de l'Organisation sera prise, il faudra véritablement qu'elle soit mise à exécution. L'UNESCO, pour sa part, est prête à promouvoir et à soutenir une campagne mondiale si les Etats Membres estiment que le moment est venu de l'entreprendre et s'ils sont disposés à réunir les ressources nécessaires.

12. M. JAZAIRY (Algérie) constate que, depuis quelques années, une évolution remarquable s'est fait jour dans la manière d'aborder les problèmes économiques, depuis les politiques de stabilisation à court terme jusqu'à la conviction de plus en plus répandue que les gouvernements peuvent et doivent agir, tant individuellement que collectivement sur les tendances à long terme. La Décennie des Nations Unies pour le développement représente l'expression la plus significative de cet esprit nouveau. Les divers pays prennent conscience du fait qu'aucun d'entre eux, quel que soit son degré de développement, ne peut demeurer indifférent devant l'écart croissant qui sépare les nations nanties des nations pauvres; il n'en reste pas moins qu'une des caractéristiques les plus remarquables de cette évolution réside en la détermination des pays sous-développés de s'attaquer eux-mêmes directement aux problèmes que pose le développement, comme le prouvent la Conférence sur les problèmes de développement économique, tenue au Caire en 1962 et la

Conférence au sommet des pays indépendants africains tenue à Addis-Abéba en 1963.

13. Outre les efforts que lui imposaient la reconstruction et le relèvement du pays après la guerre d'indépendance, l'Algérie a dû affronter le problème du sous-développement en prenant l'offensive sur deux fronts. En premier lieu, elle doit s'attaquer aux tâches urgentes qu'implique la reconstruction économique et sociale; en second lieu, elle doit jeter les fondations de son développement à long terme en procédant aux réformes structurelles nécessaires pour résoudre les deux principaux problèmes économiques qui se posent à elle: la dualité de la structure de l'économie — celle-ci étant caractérisée par des écarts considérables de la productivité marginale dans les secteurs agricole et industriel — et la très forte incidence du chômage. En recherchant des solutions, l'Algérie s'inspire de principes socialistes qui sont spécifiquement algériens, c'est-à-dire qu'ils ont leurs racines dans le mode de vie algérien et le climat psychologique actuel en Algérie. Afin d'éviter le gaspillage et de mettre un terme à la répartition inégale du revenu national, le gouvernement a créé un conseil de la planification qui, pour l'année 1963, a mis au point un programme de dépenses d'équipement d'un montant équivalant à 460 millions de dollars. L'étude économique du pays effectuée avec l'assistance des organes compétents des Nations Unies facilitera beaucoup l'élaboration d'un plan à long terme d'ici à 1965.

14. En matière de développement, la stratégie générale de l'Algérie consiste à donner d'abord la priorité à l'agriculture. En effet, c'est en augmentant le revenu des travailleurs de la terre qu'il lui sera possible de développer son industrie et d'obtenir les devises nécessaires pour exécuter le programme d'industrialisation qui prévoit actuellement la création d'industries de transformation des produits agricoles et des ressources naturelles. La réforme agraire intensive à laquelle il est actuellement procédé permettra d'augmenter le nombre des emplois grâce à la rationalisation de l'agriculture, de supprimer la disparité flagrante des revenus individuels parmi les agriculteurs et d'empêcher l'exode vers les villes des paysans dépourvus de terre. Grâce à l'initiative, prise par les travailleurs eux-mêmes, de créer des comités de gestion, la production agricole a augmenté en 1962-1963; des comités semblables ont été institués dans le secteur industriel public. Dans ce secteur, la formation est considérée comme présentant une importance cruciale. Outre les efforts faits par le gouvernement, l'assistance extérieure, tant de sources bilatérales que multilatérales, serait très efficace pour l'exécution des programmes de formation.

15. En juillet 1963, on a adopté un code des investissements qui régleme les investissements étrangers dans le secteur privé et dans les entreprises de gestion mixte, publique et privée. Ce code a pour but d'encourager la constitution d'un secteur privé actif grâce à l'afflux de capitaux étrangers en provenance de toutes les sources possibles, à condition que les investissements répondent d'une façon générale aux besoins créés par le processus de développement du pays. Le secteur public joue un rôle de plus en plus grand en tant qu'instrument d'exécution directe du programme de développement, et les entreprises privées qui ont été prises en charge par l'Etat sont uniquement celles qui avaient été abandonnées par les propriétaires, celles qui avaient accumulé des arriérés d'impôts excessifs, celles dont la propriété avait été acquise à la suite de manœuvres spéculatives

et celles qui avaient été créées avant l'indépendance en vue de répondre aux besoins de l'économie française plutôt que de l'économie algérienne.

16. Malgré les limites imposées aux efforts de développement de l'Algérie par certaines contraintes — rigidité de la structure économique surannée héritée de la domination coloniale, pertes financières et matérielles subies du fait de la guerre, engagements pris avant l'indépendance dont il faut s'acquitter et pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de techniciens —, l'Algérie envisage l'avenir avec optimisme. En effet, elle est dotée d'une population jeune qui aborde avec enthousiasme les tâches qu'exige le développement, d'une infrastructure importante et de ressources nombreuses. De plus, elle reçoit une assistance précieuse, bilatérale et multilatérale, et occupe une position stratégique importante entre une Europe occidentale industrialisée et une Afrique dont l'économie est en voie d'expansion rapide.

17. La perspective que le taux de croissance des pays en voie de développement ne puisse atteindre 5 p. 100 en 1970 inquiète la délégation algérienne. C'est pourquoi elle appuie sans réserve la suggestion formulée par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, lors de la dix-septième session de l'Assemblée générale (795^eme séance), touchant l'utilité de mettre au point des critères qui permettraient d'évaluer la performance de la communauté internationale au regard des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Lorsqu'on procédera à cette évaluation, il faudra tenir compte non seulement du taux de croissance, mais aussi de la manière dont les richesses sont réparties. Ainsi, bien que le produit national brut de l'Algérie ait presque doublé de 1950 à 1960, cette évolution n'a touché que le secteur moderne de l'économie et n'a pas permis de jeter les bases d'une croissance auto-entretenu.

18. La délégation algérienne exprime l'espoir que les pays industrialisés feront un nouvel effort pour encourager le développement des pays moins privilégiés, d'autant plus que ces derniers s'attaquent résolument à leurs propres problèmes en élaborant, notamment, des plans de développement. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées peuvent jouer un rôle décisif, mais leur action serait beaucoup plus efficace si elle reflétait plus fidèlement les réalités politiques du monde actuel. C'est pourquoi la délégation algérienne appuie les résolutions 974 C (XXXVI) et 964 (XXXVI) du Conseil économique et social, qui proposent respectivement l'élargissement de la composition du Conseil lui-même et du Conseil d'administration du Fonds spécial. Le Gouvernement algérien espère fermement que les ressources financières mises à la disposition des Nations Unies ne cesseront d'augmenter.

19. Comme l'importance de la contribution de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées dépendra pour une bonne part des mesures qui seront prises pour donner suite à ses travaux, la délégation algérienne appuie la décision prise par le Conseil dans la résolution 980 A (XXXVI) de créer un comité consultatif d'experts. Elle approuve également la déclaration commune des représentants de pays en voie de développement qui figure dans le rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (E/3799, par. 186).

20. Il convient d'examiner l'opportunité d'établir entre les pays en voie de développement des liens commerciaux préférentiels sur une base régionale, afin que leurs industries d'exportation bénéficient de la protection accordée aux industries nouvelles. A la conférence d'Addis-Abéba, les pays africains ont pris certaines mesures importantes qui devraient faciliter l'établissement de liens économiques plus étroits entre eux. Ils ont notamment institué un comité économique préparatoire chargé d'étudier la création éventuelle d'une zone africaine de libre-échange. La CEA est bien placée pour leur fournir des conseils dans ce domaine.

21. Quant à l'intensification du commerce entre les pays africains, elle pourrait être amorcée par l'extension de l'accord de libre-échange à tous les articles nouveaux qui seront produits à mesure que l'Afrique s'industrialisera et qui devront être protégés contre la concurrence extra-africaine. Les séquelles de la domination coloniale seront le principal obstacle à surmonter. Les pays africains ne doivent pas s'engager par des accords économiques avec des pays ou des groupes de pays non africains sans s'assurer d'abord que ces accords n'empêcheront pas l'établissement d'une zone africaine de libre-échange. Les pays africains favoriseraient également des relations économiques étroites entre eux en participant à des projets de développement communs ou régionaux. La Banque africaine de développement et l'Institut africain de développement et de planification économiques à Dakar pourraient jouer un rôle particulièrement utile dans ces efforts.

22. Une division internationale du travail rationnelle est une nécessité en Afrique, surtout à l'échelon sous-régional de l'Afrique du Nord. Les doubles emplois entre les pays du Maghreb sont extrêmement onéreux, tant en raison des dimensions réduites de leurs marchés respectifs et des faibles distances que des possibilités de transport à bon marché entre ces pays. L'Algérie a déjà pris plusieurs mesures en vue d'établir des liens économiques plus étroits avec ses pays frères, notamment par la signature de plusieurs accords commerciaux.

23. La zone africaine de libre-échange ne doit pas être un groupement fermé. Le commerce avec d'autres pays serait un facteur important pour l'industrialisation rapide du continent. Le commerce africain devra être diversifié, car il fait une place excessive aux relations commerciales avec les économies développées fondées sur l'entreprise privée. La Commission et la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement doivent étudier soigneusement la possibilité pour les pays en voie de développement d'augmenter le volume de leurs échanges avec les pays socialistes, qui est actuellement faible.

24. Les pays sous-développés doivent accroître leur commerce entre eux et avec les nations industrialisées, en vue de leur industrialisation rapide, à laquelle la délégation algérienne attache une grande importance. Paradoxalement, alors que dans les programmes de développement nationaux l'agriculture a été souvent négligée, dans les programmes d'assistance technique des Nations Unies c'est l'industrialisation qui a le moins retenu l'attention, surtout faute d'un organe central de coordination. C'est pourquoi le représentant de l'Algérie espère que tous les pays étudieront attentivement les conclusions du rapport du Comité consultatif d'experts sur les activités des organismes des Nations Unies en matière de développement industriel (E/3781, annexe VIII).

25. Comme les pays économiquement avancés ne consacrent pas encore 1 p. 100 de leur revenu national au développement des pays peu développés, la délégation algérienne espère sérieusement que la signature du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau les incitera à mettre en commun une partie au moins des ressources ainsi libérées, et il faut souhaiter que ces ressources serviront à aider les pays sous-développés. De son côté, l'assistance multilatérale, qui ne représente qu'une faible fraction du courant total de capitaux, pourrait être fortement accrue sans changer grand-chose aux liens bilatéraux. Les nouveaux fonds libérés par le Traité pourraient être utilisés à des fins de développement général. Afin de gagner l'appui des pays industrialisés, la délégation algérienne approuve la proposition faite par une grande majorité des membres du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies tendant à ce que le Secrétaire général établisse un rapport sur les mesures pratiques propres à transformer le Fonds spécial en un fonds d'équipement.

26. La délégation algérienne est heureuse de constater que le Fonds spécial accorde une attention accrue aux projets régionaux, à l'industrialisation et aux projets de préinvestissement les plus propres à attirer des investissements. Elle a noté avec une grande satisfaction l'augmentation des ressources et des activités du Programme élargi d'assistance technique ainsi que l'importance particulière accordée à ses activités en Afrique et l'état impressionnant de l'assistance fournie en matière de programmes généraux et de plans sectoriels. Elle tient également à dire combien elle apprécie les contributions précieuses apportées par le Programme élargi et le Fonds spécial au développement de l'Algérie.

27. La délégation algérienne s'associe à l'appellancé par la Conférence générale de l'UNESCO pour l'élimination de l'analphabétisme pendant la Décennie des Nations Unies pour le développement au moyen d'une campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle. L'Algérie a déjà lancé une campagne d'alphabétisation massive et croit que l'amélioration des ressources humaines par l'enseignement est à la fois un investissement hautement productif et une contribution essentielle au bien-être de l'homme.

28. L'écart qui va en s'élargissant entre les pays développés et les pays sous-développés tient à cinq paradoxes. Premièrement, alors que les pays avancés résolvent les problèmes de l'exploration spatiale et coopèrent dans ce domaine, ils sont incapables de résoudre les problèmes plus terre à terre du développement ou de se mettre d'accord sur une campagne commune contre la pauvreté. Deuxièmement, bien que les Etats industrialisés préconisent la construction d'un monde nouveau par le commerce et la coopération, leur course aux armements risque de conduire le monde à sa destruction. Troisièmement, par la baisse des prix des produits de base, le paiement des intérêts et le transfert des bénéfices sur les capitaux étrangers, les pays pauvres contribuent souvent au développement des pays riches autant que les pays riches, dont une grande partie des investissements privés vont à d'autres pays développés, contribuent au développement des pays pauvres. Quatrièmement, alors que certains pays possèdent des excédents de produits alimentaires, d'autres souffrent d'une pénurie catastrophique. Cinquièmement, tandis qu'il y a dans certains pays riches des usines non utilisées ou sous-utilisées, les pays sous-développés

ont des travailleurs sans emploi. Ces paradoxes sont à la source des problèmes du sous-développement. Ils exigent tous une action à l'échelon international. C'est pourquoi la Commission et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sont particulièrement bien placées pour les étudier et chercher des solutions appropriées.

29. L'avenir peut être envisagé sinon avec confiance, du moins avec espoir, car le problème du sous-développement n'est pas dû à une insuffisance des ressources totales du monde, mais plutôt à l'utilisation inefficace de ces ressources et à leur répartition inégale.

30. M. COMAY (Israël), prenant la parole pour une motion d'ordre, signale que les représentants des pays en voie de développement se préparent à présenter un projet de résolution contenant, sous la forme d'une déclaration commune, la déclaration que les représentants de pays en voie de développement ont présentée conjointement à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et qui figure dans le rapport du Comité (E/3799, par. 186). Il tient à attirer l'attention de la Commission sur l'irrégularité et le caractère illicite des procédures suivies pour la préparation de ce projet de résolution.

31. M. EL BANNA (République arabe unie), prenant la parole pour une motion d'ordre, dit que la question mentionnée par le représentant d'Israël a été discutée au cours de réunions officieuses et ne peut faire l'objet d'un échange de vues dans les débats de la Commission. Aucun document n'a été présenté à ce sujet. Le Président devrait statuer sur la motion d'ordre présentée par le représentant d'Israël.

32. M. HAKIM (Liban) fait observer que, du fait que la Commission en est encore à sa discussion générale, seules des motions d'ordre relatives à la discussion générale sont recevables. Le Président devrait statuer conformément à l'article 114 du règlement intérieur.

33. Le PRÉSIDENT décide que la motion d'ordre présentée par le représentant d'Israël n'est pas recevable, du fait que la Commission est engagée dans une discussion générale.

34. M. COMAY (Israël) dit que, devant la décision du Président, sa délégation se réserve le droit de faire une déclaration, si elle le juge nécessaire, lorsque sera présenté le projet de résolution qu'il a mentionné.

35. M. ANOMA (Côte-d'Ivoire) fait observer que le processus d'appauvrissement des pays sous-développés s'accroît sous l'effet des récentes tendances expansionnistes de l'économie internationale. Cet appauvrissement est lié à l'avarice des pays industrialisés, qui empêche le courant des capitaux privés vers les pays auxquels ils sont nécessaires et engendre le désespoir. Les problèmes du sous-développement sont compliqués par le fait que l'on met trop l'accent sur des formules de caractère institutionnel. La création d'organismes nouveaux, qui exigent d'importantes ressources en personnel et en capitaux, est rarement suivie de réalisations concrètes. Les pays en voie de développement soutiennent l'Organisation des Nations Unies dans l'espoir qu'un jour elle disposera de moyens accrus lui permettant d'entreprendre plus efficacement les multiples tâches qu'implique l'assistance aux régions en voie de développement. La Côte-d'Ivoire fait appel aux gouvernements des pays in-

dustrialisés pour qu'ils instaurent une ère pendant laquelle l'économie reposerait sur les notions de justes bénéfices, de solidarité et d'égalité entre les peuples. Elle rejette toutes les idéologies partisans et préconise le plein emploi des ressources nationales, humaines et matérielles en vue du développement dans le cadre du libéralisme économique.

36. Par suite de la tendance fâcheuse de certains pays à exploiter dans leur intérêt exclusif les ressources humaines et matérielles, la majorité des pays industrialisés a une dette considérable à l'endroit de continents entiers, comme l'Afrique. La pratique courante des dons semble être la consécration de cette situation. Au remboursement de cette dette, les pays pauvres préfèrent la coopération mutuelle et le développement réciproque. Cependant, les pays industriels continuent à octroyer chichement leur assistance financière aux pays en voie de développement.

37. L'avarice des pays riches fait obstacle à la formation de l'épargne dans les pays en voie de développement. Les recettes tirées de l'exportation des produits de base, dont dépend principalement cette épargne, sont soumises à des fluctuations constantes. La Côte-d'Ivoire souffre beaucoup de cette situation, qui résulte du schéma traditionnel et périmé de la division internationale du travail, laquelle semble être conçue en fonction des exigences de la balance de paiements de quelques pays. Dans un très petit nombre de cas seulement, les cours des matières premières ont augmenté. La raison que l'on avance souvent pour expliquer cette situation regrettable est le respect des principes du libéralisme économique. Pourtant, le fléchissement des cours des matières premières n'a pas entraîné de diminution des prix des produits manufacturés. Depuis la seconde guerre mondiale, l'augmentation rapide des salaires dans les pays industriels a conduit les employeurs à rechercher la réduction du coût des matières premières. De plus, la surproduction a provoqué la baisse des prix des produits alimentaires. Comme le commerce international constitue le principal moyen d'éliminer le déficit de la balance commerciale des pays sous-développés, la Côte-d'Ivoire attache une grande importance à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Cette conférence devrait apporter des solutions concrètes au problème des cours des matières premières par la négociation d'accords internationaux portant sur des produits déterminés.

38. L'aide bilatérale et l'aide multilatérale peuvent coexister efficacement, mais, à l'heure actuelle, l'une et l'autre sont insuffisantes. Par avarice, on préfère la doctrine de l'isolationnisme à celle de l'assistance aux pays pauvres. Les pays en voie de développement ne peuvent attendre le désarmement; il n'est même pas certain que les ressources ainsi libérées seraient mises au service de leur développement. En entraînant une réduction des dépenses militaires, l'assistance aux pays pauvres peut conduire au désarmement. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait fournir l'occasion d'entreprendre des négociations en vue de fixer le pourcentage du revenu national qui serait consacré au développement des régions moins favorisées. Il conviendrait de proposer officiellement l'accroissement de ce pourcentage, qui, actuellement, ne dépasse 1 p. 100 dans aucun pays, pour le porter à 5 p. 100 ou plus des revenus nationaux de tous les pays industrialisés.

39. Un autre exemple de l'avarice des pays riches est qu'ils exigent que les crédits accordés servent à l'achat de leurs propres produits manufacturés. Ils mettent peu d'empressement à répondre aux vastes besoins de capitaux des pays pauvres, malgré les avantages consentis aux investisseurs étrangers par certains pays en voie de développement, dont la Côte-d'Ivoire. La Commission pourrait donc envisager la création d'un organisme international d'assurance qui garantirait les prêts accordés aux pays en voie de développement.

40. La délégation ivoirienne tient à rendre hommage aux experts qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement, mais elle dénonce la multitude "d'aigrefins" qui s'abattent sur les pays en voie de développement en se faisant passer pour des experts et qui exploitent la population locale. Les experts de l'assistance technique doivent être choisis avec soin et l'on ne doit jamais permettre que leurs études deviennent un simple exercice de l'esprit. Ces études doivent s'efforcer de résoudre des problèmes donnés. Les activités d'assistance technique doivent être renforcées et complétées par une aide financière pour permettre aux pays en voie de développement d'utiliser au maximum leurs ressources humaines et matérielles.

41. La Côte-d'Ivoire voit avec une satisfaction toute particulière les travaux accomplis par les commissions économiques régionales. Elle préfère la multiplication des instituts de développement et de formation au foisonnement des organismes de gestion et des comités d'études théoriques. Le coût de l'assistance technique, de même que celui de la formation de cadres nationaux, impose une lourde charge aux pays en voie de développement. L'envoi, par d'autres pays donateurs, de travailleurs bénévoles comme ceux qui servent actuellement dans le Corps des volontaires de la paix des Etats-Unis, contribuerait pour beaucoup à alléger ce fardeau.

42. La délégation de la Côte-d'Ivoire est heureuse de constater que l'opposition à l'association de certains Etats africains à la Communauté économique européenne a pratiquement disparu. Une telle association n'entraîne pas le sacrifice des intérêts africains, pas plus que le Commonwealth ne menace en soi ces intérêts. Pour des raisons d'ordre historique, les pays européens sont bien placés pour participer au relèvement des pays africains. L'accession à l'indépendance d'un grand nombre de pays africains n'a jamais entraîné de rupture systématique avec les anciennes métropoles. Les transformations qui s'imposent dans leurs relations s'opèrent dans un esprit de compréhension mutuelle, et de nouveaux liens se tissent actuellement sur la base du profit mutuel.

43. La Côte-d'Ivoire a instauré une forme de capitalisme d'Etat qui se caractérise par le dynamisme, le libéralisme et l'humanisme. Elle se propose de créer prochainement une banque de développement industriel qui permettra à tous les Ivoiriens d'emprunter pour accéder à la propriété privée. On voit mal comment la Côte-d'Ivoire peut être accusée d'étouffer l'entreprise privée alors que ses ressortissants pourront bientôt satisfaire leurs besoins en capitaux auprès d'organismes nationaux, et que les entrepreneurs étrangers jouissent des garanties prévues par la loi du 29 septembre 1959. La vitalité de l'industrie ivoirienne ne cesse de s'affirmer depuis 1950. Cependant, l'expansion industrielle demeure tributaire des cours des deux produits clefs, à savoir le café et le cacao, qui sont actuellement en baisse. L'aide financière extérieure multilatérale ou bilatérale demeure indispensable. La prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement doit adopter des mesures concrètes pour intensifier l'assistance économique et financière aux pays en voie de développement.

La séance est levée à 13 h 10.